

modification d'ordre général, le ministre a été si précis qu'il a laissé de grandes lacunes grâce auxquelles n'importe qui pourra contourner la loi.

Nous pourrions passer toute une soirée à discuter cet article mais je ne pense pas que ce soit utile. Il incombera aux tribunaux de l'interpréter. J'estime que l'article est beaucoup trop long, qu'il se perd en détails et qu'une grande partie devra, vraisemblablement, être interprétée par les tribunaux. Il s'agit, somme toute, de la politique du gouvernement et, soit dit en passant, je ne pense pas que cet article cadre avec la méthode qui devrait être suivie par le parlement. Cependant, le ministre l'appuie et je n'ai pas l'intention d'y consacrer plus de temps ce soir, en comité.

**L'hon. M. Lamberti:** Comme vient de le dire mon honorable ami de Digby-Annapolis-Kings, cet article est extrêmement long. En vérité, cela revient à prendre des précautions quand il n'est plus temps. Je suis inquiet parce que, l'ingéniosité de l'homme étant ce qu'elle est, nous aurons peut-être à envisager, l'an prochain, un problème semblable.

Le ministre tente de combler certaines lacunes quant au concept de la propriété canadienne, fondé sur ce qui me semblait être l'an dernier un plan douteux, lourd de difficultés variées. On peut facilement comprendre ce que l'honorable représentant tente de faire. Nous devrions, je suppose, demander au ministre de nous expliquer cet article avec soin—et je suis persuadé que cela lui prendrait une demi-heure. Cependant, puisqu'il y a tant de questions dont il faut traiter, je vais me borner au sous-alinéa (4); quand nous l'aurons atteint, je poserai mes questions.

**M. le président:** Y a-t-il quelque discussion au sujet du sous-alinéa (1)?

(Texte)

**M. Grégoire:** Monsieur le président, à la suite de la remarque de l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan), je crois, je voudrais également mentionner que cet article 25 contient une phrase qu'il est bon de signaler. C'est une phrase qui commence à la page 19, continue sur toute la page 20, et se termine au bas de la page 21.

Les Américains peuvent détenir des records dans le monde, mais notre ministre des Finances (M. Gordon) doit être honoré de détenir celui de la plus longue phrase au monde, soit 2 pages et demie sans un seul point. Je crois que c'est là une chose sur laquelle il vaut la peine de s'arrêter, et féliciter le ministre des Finances et ses experts. J'imagine que pour réussir à faire des phrases de 2 pages et demie sans même mettre un seul point, cela prend des hommes de talent, des

experts, des génies dans l'art de faire des phrases et surtout de mêler les autres.

Ce n'est pas la première fois que nous blâmons le ministère des Finances pour sa phraséologie un peu exagérée. J'admets que le ministre des Finances n'est pas là pour faire de la poésie, ni pour écrire des vers ni des romans, mais c'est certainement digne d'un roman-fleuve, quand on voit des phrases de 2 pages et demie.

Je me demande si le ministre des Finances—ça lui a été demandé l'an dernier, et nous le lui redemandons encore cette année—à l'avenir, ne pourrait pas demander à ses experts, à ses rédacteurs ou à ses législateurs de voir à construire des phrases normales, plus simples, et de ne pas toujours prendre le contribuable pour un type qu'on ignore, bref, de ne pas écrire les textes des lois seulement pour le législateur lui-même, alors qu'on oublie le contribuable, lequel ne s'y comprendra jamais.

Imaginez-vous les compagnies qui devront payer des comptables ou des avocats spécialement pour comprendre cette phrase de 2 pages et demie! Je soumets que le ministre devrait y voir.

Il y a plusieurs paragraphes, ainsi que plusieurs alinéas dans cette phrase. Que le ministre des Finances essaie au moins de mettre un point à la fin de chaque paragraphe ou de chaque alinéa. A ce moment-là, il sera plus facile de se comprendre. D'autant plus que des fois on reçoit, des fonctionnaires du ministère, des lettres au sujet de l'impôt sur le revenu dans lesquelles ils nous disent: référez-vous au paragraphe 1, sous-alinéa 2, de l'alinéa a—avec un petit a, minuscule—du paragraphe gros I (ou majuscule).

A ce moment-là, il nous manque une partie de la phrase; supposons qu'il nous manque le paragraphe gros A, en majuscule, que nous n'avons pas l'autre partie de la phrase. Monsieur le président, il me semble qu'il est inutile d'insister. Il me semble que le ministre des Finances devrait être convaincu que cela n'a pas de sens de faire des phrases de cette longueur; la phraséologie devrait être améliorée en vue d'une meilleure compréhension de la loi, étant donné que la loi est déjà assez difficile à comprendre comme elle est là pour les contribuables. Que l'on fasse comprendre aux rédacteurs des textes de loi qu'il importe de rédiger les phrases dans des textes de loi de façon telle qu'on peut comprendre et non pas d'écrire des phrases incompréhensibles comme celles-là.

(Traduction)

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur le président, je pense que c'est à dessein que mon honorable ami m'a fait un compliment en parlant de l'art de faire de longues phrases et de